

**Thème 5** : Quelle protection sociale pour garantir les individus contre les risques sociaux ?

5.1 : Risques sociaux et protection sociale

Objectifs:

- Repérer l'origine des droits sociaux
- Illustrer l'influence des contextes sociopolitiques et économique dans l'évolution des droits sociaux

**Consigne** : Compléter le texte ci-dessous à l'aide des expressions suivantes :

solidarités professionnelles - bien-être - régulateur social - interventions - protection sociale - solidarité nationale - charité - solidarités traditionnelles - solidarité nationale - prévoyance individuelle - d'assistance - bienfaisance publique - protection collective d'initiative privée

L'expression "État providence" désigne l'ensemble des .....de l'État dans le domaine social qui visent à garantir un niveau minimum de ..... à l'ensemble de la population, en particulier à travers un système étendu de ..... On l'oppose couramment à celle d'"État gendarme ou protecteur", dans laquelle l'intervention de l'État est limitée à ses fonctions régaliennes (justice, police, diplomatie...). Cependant, d'après Pierre Rosanvallon, l'État providence en est, en réalité, "une extension et un approfondissement".

L'expression "État providence" aurait été employée pour la première fois dans un sens péjoratif par le député Émile Ollivier en 1864, afin de dévaloriser la ..... organisée par l'État, opposée aux ..... traditionnelles. En effet, dans la seconde moitié du XIXe siècle, le développement économique et l'évolution des rapports sociaux conduisent alors l'État à remplir une fonction de ..... de plus en plus importante, et certains observateurs craignent que la ..... n'empiète sur les ..... (familles, communautés...).

Pourtant, en France, l'État s'est longtemps limité à un rôle .....: jusqu'au début du XXe siècle, en effet, la ..... qui a remplacé la .....de l'Église chrétienne demeure réservée aux personnes dans l'incapacité de travailler (enfants, vieillards et infirmes). La protection des travailleurs repose sur la ....., ou sur une ..... (mutuelles de salariés, institutions patronales).

C'est à la fin du XIXe siècle qu'aux anciens systèmes fondés sur l'assistance se substituent, dans certains pays d'Europe, les premiers systèmes d'assurance sociale destinés à protéger les salariés contre les risques liés à la vieillesse, à la maladie ou aux accidents du travail.

Source: *vie-publique.fr*